

Le banquier détourne 200 000 €

Directeur adjoint d'une agence du CIC à Boulay, il craque et joue l'argent des clients au tiercé.

« L'appât du gain ? Non, c'est sur le terrain psychologique qu'il faut chercher l'explication de l'abus de confiance commis par Vincent, 52 ans aujourd'hui, contre le CIC, son employeur depuis 1984. Salarié modèle, il progresse et devient directeur adjoint de l'agence bancaire de Boulay, là où tout se joue. Ebranlé par deux mises en cause dont il sera blanchi, Vincent craque un peu plus tard. Son avocate, M^e Marilyn Falot, plaide d'ailleurs « le gâchis » d'un homme confronté à des défaillances dans le fonctionnement de son agence qu'il est obligé de combler en suivant non plus 300 clients, mais 1 200, tout en supportant la pression du siège. Il n'en peut plus, mais ne peut pas s'arrêter de travailler parce qu'il a lui aussi des crédits à rembourser.

« Une boule de neige »

Lui vient l'idée de s'aventurer sur le terrain du jeu, notamment du tiercé, pensant qu'il y trouverait la manne nécessaire pour solder ses dettes et partir. Mais la mécanique s'est emballée entre le début de 2008 et la fin de 2009. « C'était comme une boule de neige », dit Vincent pris dans un système de "parier plus pour gagner plus" qu'il a d'abord alimenté en signant de faux bons de

retraits de 500 à 5 000 € sur les comptes épargne (parfois le compte courant) d'une quinzaine de clients, dont onze membres de sa famille. Puis, en montant de faux dossiers de crédits pour les mêmes victimes, il se prend dans l'engrenage d'une cavalerie financière pour boucher des trous ici ou là et creuser le sien à hauteur de 199 663 €, au point de s'en rendre malade.

Il laisse volontairement un de ces dossiers en évidence sur son bureau pour se faire prendre. « On a un peu de mal à suivre son raisonnement. Je l'interprète comme un geste suicidaire », analyse le procureur Hadrien Baron. Parce que « pour partir, il suffisait de démissionner et ne pas trahir son employeur », estime M^e Arnaud Vauthier pour la partie civile de la banque qui a remboursé et indemnisé ses clients. Devenu ouvrier dans une fonderie allemande, Vincent a remboursé 25 000 € au CIC et continue à raison de 500 € mensuels.

Son jugement l'y oblige aussi depuis hier et intègre les réquisitions d'un an d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve pendant 3 ans. Les intérêts civils seront abordés en octobre prochain.

Frédéric CLASSE

R.C. 22/02/2017